

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 05528

Numéro SIREN : 484 069 109

Nom ou dénomination : FOSDIS

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2022 sous le numéro de dépôt 28865

FOSDIS

Société Par Action Simplifiée au capital de €40.000
Siège social : 21, rue Jules MICHELET
92700 COLOMBES
484 069 109 R.C.S. NANTERRE

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2022

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. L. L.', written over a horizontal line.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FOSDIS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 21 RUE JULES MICHELET 92700 COLOMBES

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 8 4 0 6 9 1 0 9 0 0 0 1 1

Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/01/2022

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC		
	Frais d'établissement *	CX		CQ		
	Frais de développement *	AF	147 039	AG	145 780	1 258
	Concessions, brevets et droits similaires	AH	1 115 241	AI		1 115 241
	Fonds commercial (1)	AJ	858	AK	519	338
	Autres immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN		AO		
	Terrains	AP		AQ		
	Constructions	AR	1 489 374	AS	1 318 769	170 605
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	1 266 843	AU	962 251	304 591
	Autres immobilisations corporelles	AV	124 964	AW		124 964
	Immobilisations en cours	AX		AY		
	Avances et acomptes	CS		CT		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU	13 276	CV		13 276
	Autres participations	BB		BC		
	Créances rattachées à des participations	BD	1 475 652	BE		1 475 652
	Autres titres immobilisés	BF		BG		
	Prêts	BH	25 460	BI		25 460
	Autres immobilisations financières*	BJ	5 658 710	BK	2 427 321	3 231 389
TOTAL (II)		BL	15 285	BM		15 285
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BN		BO		
	Matières premières, approvisionnements	BP		BQ		
	En cours de production de biens	BR		BS		
	En cours de production de services	BT	1 794 540	BU		1 794 540
	Produits intermédiaires et finis	BV	33 913	BW		33 913
	Marchandises	BX	5 751	BY	76	5 674
	Avances et acomptes versés sur commandes	BZ	944 407	CA		944 407
	CRÉANCES	CB		CC		
	Clients et comptes rattachés (3)*	CD		CE		
	Autres créances (3)	CF	341 735	CG		341 735
Comptes de régularisation	DIVERS	CH	130 440	CI		130 440
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CJ	3 266 075	CK	76	3 265 999
	Disponibilités	CW				
	Charges constatées d'avance (3)*	CM				
	TOTAL (III)	CN				
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CO	8 924 786	IA	2 427 398	6 497 388
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CP				
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :		Créances :		
Immobilisations :						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS FOSDIS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)			DA	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	2 219 728	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	66 487	
	Subventions d'investissement			DJ	33 967	
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	2 364 184	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	65 940	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	65 940	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	793 025	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	602 083	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 872 719	
	Dettes fiscales et sociales			DY	620 388	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	177 726	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	1 320	
TOTAL (IV)			EC	4 067 263		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	6 497 388		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	3 452 573	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FOSDIS		Néant ☐ *					
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	20 119 152	FB		FC 20 119 152	
	Production vendue { biens * services *	FD	1 088 411	FE		FF 1 088 411	
		FG	728 739	FH		FI 728 739	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	21 936 302	FK		FL 21 936 302	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP 129 521	
	Autres produits (1) (11)					FQ 50 483	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR 22 116 307
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS 15 929 931	
	Variation de stock (marchandises)*					FT 227 118	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU 20 390	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV 1 883	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW 2 729 066	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX 351 007	
	Salaires et traitements*					FY 1 928 369	
	Charges sociales (10)					FZ 576 844	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA 123 803
							GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE 17 118	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF 21 905 534
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG 210 773	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH 4 518	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI 59	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ 53	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL 643	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP 696	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 10 454	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU 10 454	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV (9 757)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW 205 474	

Désignation de l'entreprise SAS FOSDIS

Néant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	19 165
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	25 389
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	44 555
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	6 000
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	131
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	6 131
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	38 424
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	36 355
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	141 056
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	22 166 078
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	22 099 590
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	66 487
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	79 882
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 168	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :			
facultatives A6	obligatoires A9		
Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	6 000		
Produits des cessions d'éléments d'actif	131	10 000	
Subventions d'investissement virées au résultat		9 165	
Amortissements dérogatoires		25 389	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et méthodes comptables

SAS FOSDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2022, dont le total est de 6 497 388 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 66 488 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2021 au 31/01/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 13/04/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets :
1 à 5 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché du fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Stocks

Les marchandises en stocks sont valorisées au prix d'achat net de toutes conditions négociées avec les fournisseurs, appliquées sur et hors factures.

Une dotation pour dépréciation des stocks est constituée quand la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute des stocks.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,16 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %

 Règles et méthodes comptables

- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : Cadres : Faible; Agents Maîtrise : Faible; Employés: Fort.
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TG 05)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS FOSDIS										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	78 104	KE		KF	1 185 035	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS	381 064	KT		KU	1 108 309
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	448 966	KW		KX	111 927	
		Matériel de transport*				KY	127 170	KZ		LA	40 400	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	371 206	LC		LD	200 992	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	90 300	LI		LJ	34 665	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	1 418 708	LO		LP	1 496 293	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	2 286 765	8V		8W	
Autres titres immobilisés					IP	665 919	IR		IS	809 733		
Prêts et autres immobilisations financières					IT	26 598	IU		IV	752		
TOTAL IV					LQ	2 979 282	LR		LS	810 485		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	4 476 095	ØH		ØJ	3 491 813		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	1 263 139	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	1 489 374	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers		IU		MM		MN	560 894	
		Matériel de transport		IV		MP	33 820	MQ	133 750	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		MT	572 199	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	124 964	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IV		NG	33 820	NH	2 881 182	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
		Autres participations			IØ		ØX	2 273 489	ØY	13 276
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	1 475 652		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	1 890	2F	25 460		
TOTAL IV			I3		NJ	2 275 379	NK	1 514 388		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	2 309 199	ØL	5 658 710	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/01/2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS FOSDIS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS FOSDIS</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	75 368	PF	70 932	PG		PH	146 300		
TOTAL I		RK	75 368	RM	70 932	RN		RO	146 300		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	304 128	QA	1 014 641	QB		QC	1 318 769		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	295 978	QE	52 494	QF		QG	348 473		
	Matériel de transport	QH	97 159	QI	25 490	QJ	33 688	QK	88 961		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	335 950	QM	188 865	QN		QO	524 816		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	1 033 217	QV	1 281 491	QW	33 688	QX	2 281 020		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 108 585	ØP	1 352 423	ØQ	33 688	ØR	2 427 321		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		X1		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM	25 389		NO		25 389		
TOTAL III											
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	25 389	NT	NU	NV	25 389		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	25 389		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	25 389	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS FOSDISNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	25 389	TM	25 389
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	25 389	TS	25 389
	Provisions pour litiges	4A	65 940	4B	4C
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X		4Y	4Z
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X
	TOTAL II	5Z	65 940	TV	65 940
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours		6N	49 116	6P
	Sur comptes clients		6T	598	6U
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y
	TOTAL III		7B	49 715	TY
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	141 045	UB
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF
		- financières	UG		UH
		- exceptionnelles	UJ		UK
				25 389	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FOSDIS				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	25 460	UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	951		951		
	Autres créances clients	UX	4 800		4 800		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (entièrement constituée) UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	177		177		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	4 178		4 178		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	72 340		72 340	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	192 631		192 631	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	675 079		675 079		
	Charges constatées d'avance	VS	130 440		130 440		
	TOTAUX		VT	1 106 060	VU	1 080 600	VV
	RENOIS	(1) Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	793 025	180 833	612 192		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	28 168	25 670	2 498		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 872 719	1 872 719			
Personnel et comptes rattachés		8C	348 452	348 452			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	196 365	196 365			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	50 208	50 208			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	25 362	25 362			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	573 914	573 914			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	177 726	177 726			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	1 320	1 320			
TOTAUX		VY	4 067 263	VZ	3 452 573	614 690	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	153 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	24 658	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	156 533	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

FOSDIS

Société Par Actions Simplifiée au capital de €40.000
Siège social : 21, rue Jules MICHELET
92700 COLOMBES
484 069 109 R.C.S. NANTERRE

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2022
ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU VENDREDI 22 JUILLET 2022**

TROISIEME RESOLUTION

1) L'Assemblée Générale décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2022, s'élevant à €66.487,83 au poste "Autres réserves".

En conséquence :

- la réserve légale reste fixée à €4.000, soit à 10% du capital social,
- le poste "Autres réserves" est porté de €2.219.728,78 à €2.286.216,61.

2) Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué aux associés au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, is written over the text 'COPIE CERTIFIEE CONFORME'.

MARCOLLA et ASSOCIÉS

Commissaire aux Comptes

S.A. Au capital de 50 000 €

12, Rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS

SIRET 403 287 303 00016 - APE 6920 Z

SAS FOSDIS

21, rue Michelet

92700 COLOMBES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2022
--

SAS FOSDIS

21, rue Jules Michelet

92700 COLOMBES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 janvier 2022

A l'assemblée générale ordinaire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale en date du 31 juillet 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS FOSDIS relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} février 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

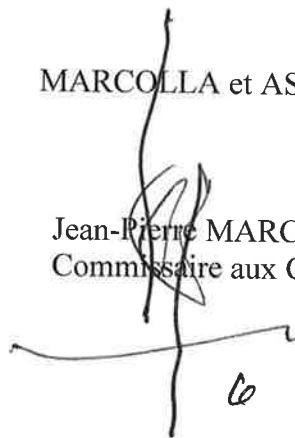
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à PARIS
Le 5 juillet 2022

MARCOLLA et ASSOCIES

Jean-Pierre MARCOLLA
Commissaire aux Comptes

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name and title. The signature is fluid and somewhat abstract, with a long vertical stroke and a horizontal stroke at the bottom.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/01/2022	Net 31/01/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	147 040	145 781	1 259	2 341
Fonds commercial (1)	1 115 242		1 115 242	
Autres immobilisations incorporelles	858	520	338	395
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 489 374	1 318 769	170 605	76 937
Autres immobilisations corporelles	1 266 843	962 252	304 592	218 255
Immobilisations corporelles en cours	124 965		124 965	90 300
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	13 276		13 276	2 286 765
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	1 475 653		1 475 653	665 919
Prêts				
Autres immobilisations financières	25 460		25 460	26 598
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 658 711	2 427 321	3 231 389	3 367 510
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	15 286		15 286	17 169
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 794 541		1 794 541	1 972 543
Avances et acomptes versés sur commandes	33 914		33 914	31 198
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	5 752	77	5 675	2 566
Autres créances	944 408		944 408	831 198
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	341 735		341 735	554 734
Charges constatées d'avance (3)	130 441		130 441	117 322
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 266 076	77	3 265 999	3 526 729
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	8 924 786	2 427 398	6 497 388	6 894 239
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/01/2022	31/01/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 219 729	2 043 211
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	66 488	176 517
Subventions d'investissement	33 968	
Provisions réglementées		25 390
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 364 184	2 289 119
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	65 940	65 940
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	65 940	65 940
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	793 026	802 609
Emprunts et dettes financières diverses (3)	602 083	888 445
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 872 720	2 010 639
Dettes fiscales et sociales	620 389	652 265
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	177 727	183 903
Produits constatés d'avance	1 320	1 320
TOTAL DETTES	4 067 264	4 539 180
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 497 388	6 894 239
(1) Dont à plus d'un an (a)	614 690	665 150
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 452 574	3 874 030
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		5 816
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/01/2022	31/01/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	20 119 153	21 884 441
Production vendue (biens)	1 088 411	1 177 017
Production vendue (services)	728 739	627 810
Chiffre d'affaires net	21 936 303	23 689 269
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	129 521	97 643
Autres produits	50 483	42 639
Total I	22 116 308	23 829 551
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	15 929 931	17 128 425
Variations de stock	227 119	367 785
Achats de matières premières et autres approvisionnements	20 390	19 459
Variations de stock	1 883	4 199
Autres achats et charges externes (a)	2 729 067	2 908 769
Impôts, taxes et versements assimilés	351 008	386 992
Salaires et traitements	1 928 370	1 953 217
Charges sociales	576 844	575 631
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	123 804	112 143
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		49 117
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	17 118	17 335
Total II	21 905 534	23 523 073
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	210 774	306 478
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III	4 518	6 821
Perte supportée ou bénéfice transféré IV	60	44
Produits financiers		
De participation (3)	54	99 467
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	643	739
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	697	100 206
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	10 455	12 022
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		35
Total VI	10 455	12 057
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-9 758	88 149
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	205 475	401 404

Compte de résultat (suite)

	31/01/2022	31/01/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		-750
Sur opérations en capital	19 166	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	25 390	
Total produits exceptionnels (VII)	44 556	-750
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	6 000	835
Sur opérations en capital	132	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	6 132	835
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	38 424	-1 585
Participation des salariés aux résultats (IX)	36 355	50 103
Impôts sur les bénéfices (X)	141 056	173 198
Total des produits (I+III+V+VII)	22 166 079	23 935 827
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	22 099 591	23 759 310
BENEFICE OU PERTE	66 488	176 517
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		9 685
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		99 467
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		530

Règles et méthodes comptables

SAS FOSDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2022, dont le total est de 6 497 388 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 66 488 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2021 au 31/01/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 13/04/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets :
1 à 5 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché du fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Stocks

Les marchandises en stocks sont valorisées au prix d'achat net de toutes conditions négociées avec les fournisseurs, appliquées sur et hors factures.

Une dotation pour dépréciation des stocks est constituée quand la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute des stocks.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,16 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %



Règles et méthodes comptables

- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : Cadres : Faible; Agents Maîtrise : Faible; Employés: Fort.
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TG 05)

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

La société FOSDIS a absorbé la société Colombes distribution en date du 17 Décembre 2021 avec effet rétroactif au 1er février 2021.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial		621 221		1 115 242
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	78 104	563 814		147 898
Immobilisations incorporelles	78 104	1 185 035		1 263 139
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	381 065	1 108 309		1 489 374
- Installations générales, agencements aménagements divers	448 967	111 927		560 894
- Matériel de transport	127 170	40 400	33 820	133 750
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	371 207	200 992		572 199
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	90 300	34 665		124 965
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 418 708	1 496 293	33 820	2 881 183
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 286 765		2 273 489	13 276
- Autres titres immobilisés	665 919	809 733		1 475 653
- Prêts et autres immobilisations financières	26 598	752	1 890	25 460
Immobilisations financières	2 979 283	810 485	2 275 379	1 514 389
ACTIF IMMOBILISE	4 476 095	3 491 813	2 309 199	5 658 711

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/01/2022
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	1 115 241
Total	1 115 242

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI DES FOSSES JEAN 92700 COLOMBES	15 000	703 478	99,53	365 907
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	13 276	13 276			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	75 368	70 932		146 300
Immobilisations incorporelles	75 368	70 932		146 300
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	304 128	1 014 641		1 318 769
- Installations générales, agencements aménagements divers	295 979	52 494		348 473
- Matériel de transport	97 160	25 491	33 688	88 962
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	335 951	188 866		524 817
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 033 217	1 281 492	33 688	2 281 021
ACTIF IMMOBILISE	1 108 585	1 352 424	33 688	2 427 321

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 106 060 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	25 460		25 460
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 752	5 752	
Autres	944 408	944 408	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	130 441	130 441	
Total	1 106 060	1 080 600	25 460
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	4 320
Autres créances	89 396
Disponibilités	631
Total	94 347

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	49 117		49 117	
Créances et Valeurs mobilières	598		522	77
Total	49 715		49 638	77
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation			49 638	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 euros décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 000	10,00

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	25 390		25 390	
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	25 390		25 390	
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles			25 390	

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires sur les frais d'acquisition des titres de participation. Ils ont été repris suite à l'absorption de la filiale.

Provisions

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	65 940				65 940
Total	65 940				65 940
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 067 264 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	793 026	180 834	612 192	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	28 169	25 671	2 498	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 872 720	1 872 720		
Dettes fiscales et sociales	620 389	620 389		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	751 641	751 641		
Produits constatés d'avance	1 320	1 320		
Total	4 067 264	3 452 574	614 690	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	153 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	156 533			
(**) Dont envers les associés	573 914			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 24 658 euros.

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 482
Emprunts et dettes financières divers	150
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	288 076
Dettes fiscales et sociales	389 873
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	679 581

Autres informations

Notes sur le bilan

Effets de commerce

Les dettes représentées par des effets de commerce se montent à 22 329 euros et se répartissent comme suit :

- Fournisseurs : 22 329 euros

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	130 441
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	130 441

Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	1 320
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	1 320

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/01/2022
Ventes de marchandises	20 119 152
Production de biens	1 088 411
Prestations de services	728 739
TOTAL	21 936 303

Répartition par marché géographique

	31/01/2022
France	21 936 303
TOTAL	21 936 303

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 000	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	132	
Produits des cessions d'éléments d'actif		10 000
Subventions d'investissement virées au résultat		9 166
Amortissements dérogatoires		25 390
TOTAL	6 132	44 556

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	66 488
+ Impôts sur les bénéfices + Supplément d'impôt lié aux distributions - Créances d'impôt sur les bénéfices	141 056
Résultat avant impôt	207 544
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements Provision pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Provisions fiscales Autres provisions réglementées	-25 390
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	182 154

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	205 475	140 052	65 423
+ Résultat exceptionnel	38 424	1 004	37 420
- Participations des salariés	36 355		36 355
Résultat comptable	207 544	141 056	66 488
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 12 803 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	51 213
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	51 213
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	12 803
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 75 personnes dont 1 apprenti et 3 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	7	
Agents de maîtrise et techniciens	6	
Employés	62	
Ouvriers		
Total	75	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	185 907
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Dettes garanties par des suretés réelles</i>	328 670
Autres engagements donnés	328 670
Total	514 577
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

 Autres informations**Engagements reçus**

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	450 000
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Total	450 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 185 907 euros